

## Votations

# «Genève se positionne dans une vision d'avenir»

La grande argentière Nathalie Fontanet revient sur les deux scrutins clés pour les finances du Canton. Elle exclut toute réduction des prestations à la population

Marc Bretton

@BrettonMarc

Marc Moulin

@marc\_moulin

Un manque à gagner fiscal de 186 millions de francs pour l'État l'an prochain, avec des coûts supplémentaires de près de 400 millions pour la caisse de retraite et les subsides maladie. C'est le décompte qui ressort de la votation cantonale d'hier. La ministre genevoise des Finances était en première ligne lors de ce scrutin. Entretien avec Nathalie Fontanet.

**Avec une victoire sur RFFA et un échec sur la CPEG, le Conseil d'État ne sort pas renforcé de ce scrutin.**

Je ne partage pas du tout cet avis. Sur pratiquement tous les objets, les positions du Conseil d'État ont été suivies. L'Exécutif en sort plutôt renforcé.

**Avec un manque à gagner de 186 millions de francs dès l'an prochain, l'État ne sera-t-il pas tenté de se refaire sur le dos des personnes physiques?**

En cas d'échec de la RFFA, le déficit qu'aurait subi le Canton et les communes aurait été d'un milliard de francs. Aujourd'hui, on a contenu ce déficit à 372 millions, soit 186 millions découlant de la réforme de l'imposition des entreprises et autant dévolus aux subsides d'assurance maladie. De plus, le Canton a suspendu pendant huit ans son frein aux déficits. La même possibilité est donnée aux communes pour autant que leurs chiffres rouges soient liés à la RFFA. Il faut en outre rappeler que cet impact a été calculé de façon statique, sans tenir compte de l'effet dynamique qu'on observe après chaque baisse d'impôt. D'expérience, on sait que le retour à la normale prend de trois à cinq ans et qu'on bénéficie ensuite d'une augmentation des recettes. Le Canton n'a dès lors aucune velléité de faire payer aux personnes physiques la réforme de l'imposition des entreprises.

**La droite annonce déjà des ambitions de réduire d'autres ressources fiscales: taxe professionnelle, imposition des couples mariés. Quelle sera la position de l'Exécutif?**

Jusqu'à présent, la réponse du Conseil d'État a toujours été: «Laissez-nous le temps d'absorber la réforme de la fiscalité des entreprises!» Mais nous vivons dans un canton démocratique. On ne peut pas empêcher les députés de déposer des projets de loi. Il y a des attentes quant à des baisses de l'imposition des personnes physiques. Le Conseil d'État a indiqué qu'il ne les soutenait pas et j'imagine que nous continuerons dans cette voie au nom de la bonne santé des finances publiques. Mais cela ne veut pas dire que ces projets ne pourront pas être adoptés. S'agissant de la taxe professionnelle, il faut rassurer: ce projet, qui remonte à des



**Rayonnante**  
La libérale-radical a eu gain de cause face au peuple sur la fiscalité des entreprises. LAURENT GUIRAUD

«Il nous faudra sans doute trouver de l'efficacité, s'assurer encore plus qu'auparavant que chaque franc dépensé par l'État l'est pour un juste motif»

**Nathalie Fontanet** Conseillère d'État chargée des Finances et des Ressources humaines

années, a été gelé. Il y a une prise de conscience sur le fait que cette taxe est indispensable pour que les communes puissent faire face à la réforme de l'imposition des entreprises.

**La gauche a aussi ses propositions, comme une imposition plus forte des dividendes: une bonne idée?**

Certainement pas. Le volet cantonal de la RFFA augmente de 10% l'imposition des dividendes issus de la fortune tant privée que commerciale. On ne peut pas, dans un court intervalle, augmenter deux fois le même impôt, lequel frappe les personnes physiques.

**Concernant la caisse de pension, le peuple a préféré le projet le plus favorable aux fonctionnaires. Or ceux-ci ne sont pas majoritaires dans la population. Comment l'expliquer?**

Plus de 45 000 actifs sont affiliés à la CPEG (ndlr: Caisse de pension de l'État de Genève). C'est un nombre important. Si on pense à leurs conjoints, leurs amis, leurs familles, on peut plus que doubler ce chiffre, ce qui peut expliquer une partie du vote. Mais il ne m'appartient pas de juger qui a voté quoi. Dans ce scrutin assez serré, les citoyens ont favorisé le projet de la gauche, qui fait porter l'effort avant tout sur le contribuable. Rien ne change pour l'assuré. Cela me laisse un peu sur ma faim. J'aurais préféré un projet

dans lequel l'effort aurait été mieux réparti et qui aurait apporté une réforme structurelle, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

**Le Conseil d'État a averti qu'il ne jugeait pas ce projet viable à terme. Quand allez-vous plancher sur une nouvelle refonte? Quelle en sera la nature?**

La population vient tout juste de voter une réforme. Il s'agit pour la CPEG de la mettre en œuvre. Même si elle ne prévoit pas de changement structurel, elle permet de recapitaliser la caisse, ce qui est un élément essentiel pour sa pérennité. La CPEG est autorisée à fonctionner en capitalisation partielle grâce à la garantie de l'État. Or, face à un double non, cette garantie aurait été actionnée pour un montant évalué à ce jour à 9,2 milliards de francs. Un coût pour l'État bien plus élevé que la recapitalisation que nous entamons aujourd'hui, celle-ci étant estimée entre 4,4 et 5,4 milliards. Désormais, il faut laisser la caisse prendre les décisions pour lesquelles elle est

compétente, comme la définition du taux technique qui va s'appliquer. Nous serons très attentifs à la situation de la CPEG et à son maintien sur la courbe qui doit lui permettre d'atteindre une capitalisation de 80%, attendue en 2052.

**Y a-t-il des jalons intermédiaires?**

En effet, des paliers doivent être atteints, le premier d'entre eux étant en 2020, avec un taux de couverture attendu de 60%. À la fin de 2018, la caisse en était à 58,2%, elle est passée au-delà de 61% au cours des quatre premiers mois de l'année, mais une déconvenue restait possible. Nous en sommes prému-nis avec la recapitalisation que le peuple vient de voter.

**Pour ne rien simplifier, une initiative législative sur ce sujet a été votée par le parlement puis attaquée par référendum. Ce texte est aujourd'hui dans les limbes. Qu'advient-il?**

Le référendum contre ce texte a abouti. Cette initiative est l'ancêtre du texte que le peuple a voté aujourd'hui et qui la reprend tout en la détaillant. Selon moi, il ne fait aucun doute que les initiants vont déposer un projet de loi abrogatoire, faute de quoi l'Exécutif serait tenu de soumettre l'initiative en votation.

**Le bilan de la journée, ce sont des recettes en baisse et des coûts en hausse: au moindre hoquet de la conjoncture, tout volera en éclats...**

Le bilan de la journée, c'est surtout un canton qui se positionne dans une vision d'avenir, qui s'ouvre plutôt que se renferme, qui tient compte des évolutions,

qui présentera plus d'équité en imposant toutes les entreprises au même taux, qui tiendra mieux compte de la situation des classes moyennes en les aidant à payer les primes d'assurance maladie et qui prend ses responsabilités face à ses fonctionnaires en recapitalisant sa caisse de retraite. Tout ceci implique des coûts. Ceux-ci sont certes importants mais ils sont prévus depuis des années dans le plan financier quadriennal. Nous ferons avec.

**Avez-vous des pistes pour limiter les dépenses?**

Nous l'avons dit. Il ne s'agit pas de limiter les prestations à la population dans la foulée de l'adoption de la RFFA. Le Conseil d'État s'y est engagé. Il nous faudra sans doute trouver de l'efficacité, s'assurer encore plus qu'auparavant que chaque franc dépensé par l'État l'est pour un juste motif. On prépare aujourd'hui le budget et le plan quadriennal. Des mesures sont bien sûr à l'étude mais je ne vais pas les annoncer avant qu'elles ne soient adoptées par l'ensemble du Conseil d'État. Mais il est vrai qu'on devra être attentifs.

**Vous arrivez au terme de votre première année au Conseil d'État. Franchement, vous attendiez-vous à ce que ce soit aussi rude?**

Franchement, ce à quoi je ne m'attendais pas, c'était d'avoir autant de plaisir au sein du département qui est le mien aujourd'hui. C'est passionnant. Les défis sont importants avec des répercussions sur l'ensemble des activités de l'État. Ce n'est pas que financier, c'est aussi humain, économique. Je me réjouis de continuer.

PUBLICITÉ

Tribune de Genève Partenaire média

Soirée inaugurale

20 mai  
2019  
18h30

Théâtre de l'Espérance  
8 rue de la Chapelle  
1207 Genève

**COLLÈGE DE RÉTABLISSEMENT**

Formation aux pouvoirs d'agir en santé psychique

Un projet de l'association romande Pro Mente Sana pour le canton de Genève 2019-2021

Entrée libre  
réservation appréciée  
info@recoverycollege.ch

Partenaires médias  
REVUE MÉDICALE SUISSE  
planète santé